

Assemblée communale ordinaire, mardi 24 juin 2025, à 19h30, à la salle des assemblées du bâtiment administratif, Rue de l'Eglise 8

Président : M. Jean-Claude Berberat, président des Assemblées
 Secrétaire : Monsieur Vincent Chételat, secrétaire communal

Cette assemblée a été convoquée par publication dans le Journal Officiel n° 20 du 30 mai 2025 et dans le bulletin d'information de la Commune mixte de Develier distribué en tout-ménage.

Vingt-deux citoyennes et citoyens sont venus assister aux débats, membres de l'autorité compris.

Monsieur le président déclare l'Assemblée ouverte et souhaite la bienvenue aux membres de l'Autorité communale ainsi qu'aux personnes ayant répondu à l'invitation de celle-ci. Il propose Madame Ludivine Chalverat et Monsieur Jean-Richard Chappuis pour fonctionner en tant que scrutatrice et scrutateur.

Monsieur le Président donne ensuite lecture de l'ordre du jour :

1. Approuver le procès-verbal de l'Assemblée communale du lundi 16 décembre 2024, publié sur le site internet de la Commune ;
2. Présentation des comptes 2024 (consultables sur le site internet de la Commune), ratification des écarts budgétaires, décisions ;
3. Discuter et voter l'ouverture d'un crédit de Fr. 85'000.00, à couvrir par voie d'emprunt, pour la réfection du carrefour Rue du Carmel - Chemin de la Golatte et donner compétence au Conseil communal pour se procurer le financement et, le cas échéant, le consolider ;
4. Discuter et voter le règlement relatif aux redevances communales sur la consommation d'électricité ;
5. Divers.

1. Procès-verbal

Le procès-verbal de l'Assemblée communale du lundi 16 décembre 2024 a été publié sur le site internet de la Commune. L'Assemblée ne demande pas sa lecture.

Le procès-verbal est approuvé, à l'unanimité, avec remerciements à son auteur.

2. Présentation des comptes 2024 (consultables sur le site internet de la Commune), ratification des écarts budgétaires, décisions

Monsieur Jean-Claude Berberat passe la parole à Monsieur Sigismond Jacquod, conseiller communal, pour l'introduction de ce point de l'ordre du jour.

Monsieur Sigismond Jacquod indique que les comptes 2024 de la Commune présentent une perte de Fr. 41'527.16 alors que le budget prévoyait un bénéfice de Fr. 55'160.00. Les comptes ont été approuvés par la Commission de gestion des finances le 22 mai 2025 et par le Conseil communal les 7 avril et 26 mai 2025. Ces comptes ont été révisés par Fidag Jura SA les 12 et 13 mai 2025.

Monsieur le président demande si l'entrée en matière est combattue, ce qui n'est pas le cas et il redonne la parole à Monsieur Sigismond Jacquod.

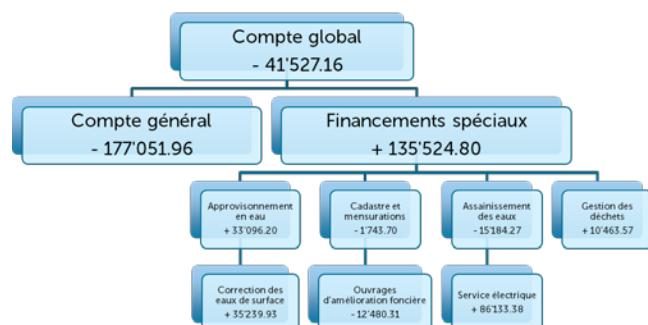
Monsieur Sigismond Jacquod présente, dans un premier temps, les comptes de résultats suivants :

Charges		Comptes 2024	Budget 2024	Comptes 2023
30	Charges de personnel	1'322'433.90	1'320'440.00	1'264'390.40
31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	3'333'120.09	2'685'490.00	2'482'281.44
33	Amortissements du patrimoine administratif	383'425.40	269'350.00	408'424.05
34	Charges financières	149'778.14	109'080.00	71'454.47
35	Attributions aux fonds et financements spéciaux	107'549.60	132'850.00	104'202.19
36	Charges de transfert	3'918'848.41	3'959'880.00	3'945'444.93
37	Subventions à redistribuer	0.00	0.00	0.00
38	Charges extraordinaires	0.00	0.00	0.00
3	Total des charges	9'215'155.54	8'477'090.00	8'276'197.48

Revenus		Comptes 2024	Budget 2024	Comptes 2023
40	Revenus fiscaux	3'915'774.85	3'918'650.00	4'114'879.28
41	Patentes et concessions	43'865.20	52'000.00	50'238.45
42	Taxes	3'579'836.46	2'988'900.00	2'858'660.68
43	Revenus divers	7085.40	5'000.00	8'390.95
44	Revenus financiers	217'274.09	72'300.00	81'625.97
45	Prélèvements sur les financements spéciaux	244'135.68	129'650.00	284'011.98
46	Revenus de transfert	1'154'956.70	1'355'050.00	1'104'175.40
47	Subventions à redistribuer	0.00	0.00	0.00
48	Revenus extraordinaires	10'700.00	10'700.00	10'700.00
4	Total des revenus	9'473'628.38	8'532'250.00	8'512'682.71

Revenus		Comptes 2024	Budget 2024	Comptes 2023
40	Revenus fiscaux	3'915'774.85	3'918'650.00	4'114'879.28
41	Patentes et concessions	43'865.20	52'000.00	50'238.45
42	Taxes	3'579'836.46	2'988'900.00	2'858'660.68
43	Revenus divers	7085.40	5'000.00	8'390.95
44	Revenus financiers	217'274.09	72'300.00	81'625.97
45	Prélèvements sur les financements spéciaux	244'135.68	129'650.00	284'011.98
46	Revenus de transfert	1'154'956.70	1'355'050.00	1'104'175.40
47	Subventions à redistribuer	0.00	0.00	0.00
48	Revenus extraordinaires	10'700.00	10'700.00	10'700.00
4	Total des revenus	9'473'628.38	8'532'250.00	8'512'682.71

Le résumé de ces différents tableaux est le suivant :



Monsieur Sigismond Jacquod passe ensuite à la présentation chapitre par chapitre des comptes 2024.

		Comptes 2024		Budget 2024	
0 Administration générale		Charges	Revenus	Charges	Revenus
011	Légal	14'348.00	-	10'230.00	-
012	Exécutif	82'744.23	16'053.35	83'560.00	23'500.00
022	Services généraux	557'055.39	217'687.55	555'620.00	212'080.00
029	Immeubles administratifs, non mentionné ailleurs	58'972.98	2'676.45	45'790.00	2'800.00
Administration générale		713'120.60	236'417.35	695'200.00	238'380.00
Charges nettes		476'703.25		456'820.00	
Différence		19'883.25			

0120.31999.00 Crédit libre du Conseil

Au vu des soutiens financiers obtenus auprès du Patenschaft dans les deux grands projets d'interconnexion et de protection contre les crues, le Conseil communal a décidé de verser un montant de Fr. 5'000.00 à destination du fonds « intempéries » de cette institution suisse.

0290.33004.00 Amortissements bâtiments

Les travaux relatifs aux améliorations apportées au bâtiment administratif (votation d'un crédit de Fr. 210'000.00 le 3 avril 2023) se sont terminés durant l'année 2024. Ils font l'objet d'un premier amortissement dans le présent exercice.

		Comptes 2024		Budget 2024	
1 Ordre et sécurité publics - Défense		Charges	Revenus	Charges	Revenus
140	Questions juridiques	24'525.90	32'237.66	23'500.00	29'400.00
150	Service d'incendie et de secours (SIS)	57'929.55	57'929.55	58'000.00	58'000.00
161	Défense militaire	4'740.00	-	4'650.00	-
162	Défense civile	56'177.20	11'435.95	64'720.00	12'380.00
Ordre et sécurité publics - Défense		143'372.65	101'603.16	150'870.00	99'780.00
Charges nettes		41'769.49		51'090.00	
Différence		-9'320.51			

1628.31200.00 Matériel de chauffage et combustible

Une grande partie du mazout de l'administration communale, équipée aujourd'hui de pompes à chaleur, a été transférée dans la citerne de l'abri.

		Comptes 2024		Budget 2024	
2 Formation		Charges	Revenus	Charges	Revenus
212	Degré primaire	1'063'923.16	66'526.15	1'093'510.00	58'300.00
213	Degré secondaire I	611'218.50	-	609'290.00	-
214	Ecoles de musique	857.78	-	1'000.00	-
219	Scolarité obligatoire, non mentionné ailleurs	4'198.70	-	4'060.00	-
220	Ecoles spécialisées	203'758.05	-	201'620.00	-
299	Formation, non mentionné ailleurs	2'467.60	-	5'300.00	-
Formation		1'886'423.79	66'526.15	1'914'780.00	58'300.00
Charges nettes		1'819'897.64		1'856'480.00	
Différence		-36'582.36			

Globalement, les charges de l'enseignement ont augmenté de 1.38 % par rapport à l'année précédente. Cette augmentation s'explique principalement par la progression des annuités, ainsi que l'évolution de la masse salariale suite à l'application du renchérissement décidé par le Gouvernement jurassien de 2.13 %. Toutefois, une contribution de -1.90% est appliquée à la grille salariale pour l'ensemble du personnel de

l'Etat. Pour la Commune de Develier, cela représente une diminution de charges d'environ Fr. 28'750.00 par rapport à 2023.

(source : *Service de l'enseignement - Dépenses générales pour l'enseignement - Décompte final 2024 au 31.01.2025*).

Dans l'ensemble, les montants portés au budget pour le fonctionnement de notre école primaire sont très bien respectés.

	Comptes 2024		Budget 2024	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus
3 Culture - Sports - Loisirs - Eglises				
312 Conservation monuments historiques - protection paysage	594.55	-	700.00	-
321 Bibliothèques	6'726.50	-	5'360.00	-
329 Culture	14'021.90	724.00	21'500.00	800.00
341 Sports	47'181.65	-	46'300.00	-
342 Loisirs	42'817.11	21'052.95	38'570.00	21'500.00
350 Eglises et affaires religieuses	986.25	-	1'450.00	-
Culture - Sports - Loisirs - Eglises	112'327.96	21'776.95	113'880.00	22'300.00
Charges nettes	90'551.01		91'580.00	
Déférence	-1'028.99			

3422. Parcs, places de jeux et de divertissements

L'aménagement de la place de rencontre à la Route de Courtételle s'est terminé durant l'année 2024 et les installations ont été mises à disposition de la population à l'automne. Cette nouvelle réalisation fait l'objet d'un premier amortissement en charge de l'exercice 2024.

	Comptes 2024		Budget 2024	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus
4 Santé				
411 Hôpitaux	313.51	-	300.00	-
432 Lutte contre les maladies, autres	490.00	-	450.00	-
433 Service médical scolaire	8'139.90	-	8'640.00	-
434 Contrôle des denrées alimentaires	137.65	-	150.00	-
490 Santé publique, non mentionnée ailleurs	3'191.85	200.00	600.00	-
Santé	12'272.91	200.00	10'140.00	-
Charges nettes	12'072.91		10'140.00	
Déférence	1'932.91			

4909. Autres fonctions et prestations de la santé publique

Le Conseil communal a validé la mise sur pied de cours de réanimation cardio-pulmonaire à l'intention du personnel communal. D'autre part, le déménagement du défibrillateur près de l'administration communale a occasionné quelques frais supplémentaires.

	Comptes 2024		Budget 2024	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus
5 Prévoyance sociale				
531 Assurance-vieillesse et survivants (AVS)	6'772.00	3'772.00	5'400.00	3'700.00
532 Prestation complémentaires à l'AVS / AI	422'688.00	-	455'500.00	-
533 Prestation aux retraités	10'787.10	-	5'500.00	-
545 Prestations aux familles	451'409.60	99'157.65	468'800.00	396'800.00
559 Chômage	32'666.00	-	40'100.00	-
572 Aide économique	234'452.35	161'411.25	251'000.00	31'000.00
579 Assistance, non mentionné ailleurs	538'029.65	-	392'700.00	-
Prévoyance sociale	1'696'804.70	264'340.90	1'619'000.00	431'500.00
Charges nettes	1'432'463.80		1'187'500.00	
Déférence	244'963.80			

5322.36330.20 Part communale aux prestations complémentaires

Notre participation aux charges relatives aux prestations complémentaires à l'AVS et à l'AI, à la contribution à la réduction des primes LAMal et au versement des allocations familiales aux personnes sans activité lucrative est inférieure d'environ Fr. 32'800.00.

5332. Prestations pour retraités

Une convention a été signée avec le GED au niveau des différentes animations mises en place pour les aînés du village. C'est ainsi que le repas de Noël et l'excursion annuelle sont entièrement pris en charge par le compte communal.

5799.36110.10 Participation communale aux charges de l'action sociale de l'Etat

Un nouveau principe de comptabilisation a été admis pour toutes les Communes et ce dès l'année 2024, soit :

« Les charges et revenus effectifs concernant le domaine de l'action sociale doivent être imputés dans les comptes de l'année où elles ont été générées ».

Jusqu'à présent, il y a toujours eu une année de décalage (décompte final 2023 reçu à fin 2024, etc.). Ce « ratrappage » doit être régularisé au plus tard lors du bouclage des comptes 2026.

L'influence sur les comptes 2024 est donc la suivante :

- estimation de notre part à la répartition 2024 : Fr. 376'000.00
- un tiers du décompte 2023 de la répartition : Fr. 157'878.15

Le 2e tiers de la répartition des charges 2023 sera porté en compte en 2025 et le 3e tiers le sera dans les comptes 2026.

	Comptes 2024		Budget 2024	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus
6 Trafic et télécommunications				
615 Routes communales	511'236.22	272'926.90	495'430.00	240'000.00
621 Infrastructures des transports publics	2'400.00	-	2'400.00	-
622 Trafic régional et d'agglomération	28'048.30	-	25'500.00	-
629 Autres transports publics	7'750.70	8'074.45	400.00	-
640 Télécommunications	6'600.00	-	6'600.00	-
Trafic et télécommunications	556'035.22	281'001.35	530'330.00	240'000.00
Charges nettes	275'033.87		290'330.00	
Défaut	-15'296.13			

6295. Cartes journalières

Depuis décembre 2023, l'administration communale propose, à toute la population, la vente de cartes journalières CFF.

		Comptes 2024		Budget 2024	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus
7	Protection de l'environnement - Aménagement territoire				
710	Approvisionnement en eau	354'008.33	387'104.53	334'280.00	351'500.00
720	Assainissement des eaux	189'137.77	173'953.50	238'420.00	256'270.00
730	Gestion des déchets	134'225.63	144'689.20	122'880.00	134'700.00
741	Corrections des eaux de surface	59'820.87	95'060.80	65'200.00	100'200.00
750	Protection des espèces et du paysage	17'547.10	4'013.00	-	-
769	Lutte contre la pollution de l'environnement	3'226.45	-	8'100.00	-
771	Cimetières, crématoires	6'551.85	200.00	9'290.00	1'500.00
779	Protection de l'environnement, non mentionné ailleurs	7'792.15	-	5'780.00	-
790	Aménagement du territoire	18'864.85	-	31'000.00	10'000.00
	Protection de l'environnement - Aménagement territoire	791'175.00	805'021.03	814'950.00	854'170.00
Revenus nets/charges nettes		-13'846.03		-39'220.00	
Différence		25'373.97			

7100. Approvisionnement en eau

Ce financement spécial boucle avec un excédent de revenus de Fr. 33'096.20, résultat reporté au bilan. La conduite d'alimentation en eau de la Ferme du Tivila a fait l'objet d'un investissement qui a été financé par un prélèvement (7100.45103.02) sur le fonds MCH1 (amortissement non planifié : 7100.33013.00). Pour l'année 2024, le taux de fuite est légèrement remonté à 11.34 %, contre 9.43 % pour l'année précédente.

7200. Assainissement des eaux

Le compte de l'épuration montre un déficit de Fr. 15'184.27, après attribution au fonds de maintien de la valeur de Fr. 30'108.15 (entrée en vigueur, au 01.01.2024, du nouveau Règlement relatif à l'évacuation et au traitement des eaux).

7300. Gestion des déchets

Ce financement spécial boucle avec un bénéfice de Fr. 10'463.57 qui a été reporté au bilan. A noter que le SEOD a décidé de rétrocéder, pour 2024, une partie de ses recettes à ses membres (Fr. 25.00/habitant).

7410 Correction des eaux de surface

Le projet PRO-VITA avance progressivement. Les travaux dans les secteurs de La Betteratte et de La Pran amont sont terminés, décomptés et reportés au bilan en définitif. Cela implique des charges financières (intérêts et amortissements) supplémentaires. Ce financement présente un excédent de revenus de Fr. 35'239.93 qui a été reporté au bilan.

7509 Autres fonctions de la protection des espèces et du paysage

Dans le cadre des mesures de biodiversité de l'Agglomération de Delémont, le Conseil communal, dans sa séance du 27 mai 2024, a décidé de passer commande de divers travaux d'aménagement au cimetière. Ces mesures ont fait l'objet d'un subventionnement de la part de l'Etat par l'intermédiaire du Syndicat d'Agglomération de Delémont.

	Comptes 2024		Budget 2024	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus
8 Economie publique				
811 Administration, exécution et contrôle	87.55	-	1'000.00	-
812 Améliorations structurelles	31'771.21	19'290.90	13'250.00	19'300.00
820 Sylviculture	-	-	1'000.00	-
840 Tourisme	5'788.00	97.40	5'900.00	-
871 Electricité	3'200'257.75	3'286'391.13	2'566'090.00	2'608'450.00
Economie publique	3'237'904.51	3'305'779.43	2'587'240.00	2'627'750.00
Revenus nets	-67'874.92		-40'510.00	
Déférence	-27'364.92			

8710 Service électrique

Le compte pour l'efficacité énergétique présente une perte de Fr. 8'552.85 qui a été prélevée sur le financement spécial. Cette situation démontre que le programme de subventionnement mis en place par la Commune connaît un bon succès.

Pour ce qui concerne l'éclairage public, il y a un petit excédent de charges de Fr. 926.32 qui est prélevé sur le financement spécial.

La comptabilité relative à l'énergie montre une perte de Fr. 63'699.62. Cette situation est essentiellement due au ralentissement économique, ainsi qu'à l'augmentation des installations photovoltaïques privées.

La comptabilité relative au réseau présente également un excédent de dépenses de Fr. 47'641.11. Ici aussi, le nombre toujours plus important d'installations photovoltaïques provoque une baisse de consommation, donc une baisse des rentrées nécessaires au maintien de la valeur du réseau électrique.

Malgré ces relatives mauvaises nouvelles, le fonds de lissage du Service électrique a pu être alimenté d'un montant de Fr. 95'612.55 (essentiellement dû à un encaissement important de taxes de raccordement pour de nouveaux immeubles).

	Comptes 2024		Budget 2024	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus
9 Finances et impôts				
910 Impôts	43'048.30	3'894'426.70	20'900.00	3'897'500.00
920 Conventions fiscales	-	22'360.00	-	15'000.00
930 Péréquation financière et compensation des charges	58'108.00	49'843.00	58'100.00	49'800.00
950 Parts aux recettes, autres	-	-	-	-
961 Intérêts	49'188.50	92'422.60	37'910.00	69'110.00
963 Immeubles du patrimoine financier	27'195.83	145'571.60	12'230.00	19'200.00
969 Patrimoine financier non mentionné ailleurs	2'589.21	40.00	2'750.00	-
971 Redistributions liées à la taxe sur le CO ₂	-	709.80	-	650.00
999 Clôture	-	-	-	-
Finances et impôts	180'129.84	4'205'373.70	131'890.00	4'051'260.00
Revenus nets	4'025'243.86		3'919'370.00	
Déférence	105'873.86			

910. Impôts

Les rentrées fiscales sont relativement stables (en très légère augmentation pour les personnes physiques et en légère baisse pour les personnes morales).

920. Conventions fiscales

La rétrocession 2024 devait être la dernière (mesures provisoires pour atténuer les effets de la réforme fiscale des entreprises sur les rentrées des Communes). Bonne nouvelle : cette mesure pourrait être

prolongée encore pour les 8 prochaines années, ce que le Gouvernement jurassien proposera prochainement au Parlement.

9610. Intérêts

Les taux d'intérêts ont bien fluctué durant les deux dernières années (forte augmentation et, par la suite, légère diminution). Nous devrions revenir à une situation un peu plus calme sur les marchés pour les prochaines années. Notre taux moyen se situe actuellement à 1.268 %.

A la suite de cette présentation des chapitres, Monsieur Sigismond Jacquod présente les investissements 2024 :

		Charges	Revenus
0290.50400.01	Rénovation bâtiment administratif Eglise 8	209'234.25	-
0290.50400.02	Installations de production d'énergie solaire	9'174.90	-
0290.63201.00	Subventions acquises Commune	-	4'264.40
2128.50400.00	Projet Crescendo	226'996.60	-
3422.50008.00	Espaces publics, parcs, places de jeux	326'034.02	-
3422.63109.00	Contribution de la Loterie romande	-	40'000.00
6150.50109.51	Aménagement Rue de la Liberté - parcelle 65	32'367.50	-
7100.50303.04	Alimentation en eau de secours (bouclage avec Delémont)	12'195.50	-
7100.50303.08	Conduite d'eau Ferme du Tivila	42'691.55	-
7100.61303.08	Rembt de tiers - Tivila	-	10'011.60
7100.63000.00	Subventions de la Confédération - interconnexion	-	65'245.75
7100.63000.08	Subventions de la Confédération - Tivila	-	20'700.00
7100.63100.08	Subventions du Canton - Tivila	-	20'700.00
7100.63109.04	Subventions ECA-Jura - interconnexion	-	120'857.00
7100.63109.08	Subventions ECA-Jura - Tivila	-	16'458.85
7100.63609.00	Dons Patenschaft - interconexion	-	6'300.00
7410.50200.01	PRO-VITA	1'288'389.36	871'881.70
8120.50101.05	Réfection du Chemin du Battoir	28'000.00	
8714.50307.10	Déplacement ligne pour nouvelle fromagerie	11'209.80	
8714.50307.13	Renforcement réseau électrique 4-Faulx	55'559.30	
8714.50901.00	Déploiement compteurs intelligents (smart)	27'083.73	-
		2'268'936.51	1'176'419.30

Pour terminer, Monsieur Sigismond Jacquod présente l'endettement net et brut par habitant de la Commune.

- Endettement net par habitant en 2023 : Fr. 3'149.48
- Endettement net par habitant en 2024 : Fr. 3'724.26
- Endettement brut par habitant en 2023 : Fr. 5'148.75
- Endettement brut par habitant en 2024 : Fr. 5'493.25.

Monsieur Jean-Claude Berberat souhaite connaître l'endettement brut moyen des communes jurassiennes. Il se monte à Fr. 8'266.00 en 2023.

Monsieur Sigismond Jacquod remercie Monsieur Roger Fleury, administrateur des finances, pour l'excellent travail réalisé.

Monsieur Jean-Claude Berberat remercie Monsieur Sigismond Jacquod pour ses explications et ouvre la discussion.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

L'Assemblée passe au vote à main levée et approuve, à l'unanimité, les comptes 2024 qui présentent un excédent de charges de Fr. 41'527.16.

Monsieur Sigismond Jacquod passe ensuite à la présentation des comptes 2024 de la Bourgeoisie. Ces derniers bouclent avec un bénéfice de Fr. 104'952.87 alors que le budget prévoyait une perte de Fr. 25'490.00.

La principale explication pour ce bon résultat consiste en la dissolution de la réserve du projet Innovator & Partage.

Si ce n'est cette explication, Monsieur Sigismond Jacquod n'a pas d'autre commentaire à apporter pour les comptes 2024 de la Bourgeoisie.

Monsieur Jean-Claude Berberat remercie Monsieur Sigismond Jacquod pour ses explications et ouvre la discussion.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

L'Assemblée passe au vote à main levée et approuve, à l'unanimité, les comptes 2024 de la Bourgeoisie qui présentent un bénéfice de Fr. 104'952.87.

3. Discuter et voter l'ouverture d'un crédit de Fr. 85'000.00, à couvrir par voie d'emprunt, pour la réfection du carrefour Rue du Carmel - Chemin de la Golatte et donner compétence au Conseil communal pour se procurer le financement et, le cas échéant, le consolider

Monsieur Jean-Claude Berberat passe la parole à Monsieur Noël Saucy, conseiller communal, pour la présentation de ce point de l'ordre du jour.

Monsieur Noël Saucy montre, à l'aide d'un plan projeté, les travaux qui seront réalisés au carrefour de la Rue du Carmel et du Chemin de la Golatte. Il indique que cette route a été réalisée lors de la construction du Carmel et que la couche finale d'enrobé n'a jamais été réalisée, de même que les bordures le long des parcelles n° 3581.

Monsieur le président demande si l'entrée en matière est combattue, ce qui n'est pas le cas et il redonne la parole à Monsieur Noël Saucy.

Ce dernier mentionne que les travaux consisteront à :

- purger le coffre existant et poser la couche de base sur certains secteurs
- poser la couche de roulement sur la totalité de la surface
- poser de deux tubes PE pour le Service électrique
- réfectionner la vanne et la conduite d'eau en face du bâtiment n° 9 de la Rue du Carmel

Les coûts sont les suivants :

Coûts	Montants TTC
Travaux de génie civil	72'675.90
Honoraires ingénieur	9'984.10
Total	82'660.00
Arrondi	85'000.00

Monsieur Jean-Claude Berberat remercie Monsieur Noël Saucy pour ses explications et ouvre la discussion.

La discussion n'est pas demandée, elle est close.

L'Assemblée passe au vote final à main levée et approuve, à l'unanimité, l'ouverture d'un crédit de Fr. 85'000.00, à couvrir par voie d'emprunt, pour la réfection du carrefour Rue du Carmel - Chemin de la Golatte et donner compétence au Conseil communal pour se procurer le financement et, le cas échéant, le consolider.

4. Discuter et voter le règlement relatif aux redevances communales sur la consommation d'électricité

Monsieur Jean-Claude Berberat passe la parole à Monsieur Daniel Rohrbach pour la présentation de ce point de l'ordre du jour.

Monsieur Daniel Rohrbach indique que les Autorités communales ont l'obligation d'adopter un nouveau règlement relatif aux redevances communales sur la consommation d'électricité. Cette obligation émane du droit supérieur et plus précisément des lois et ordonnances suivantes :

- Loi fédérale sur l'approvisionnement en électricité du 23 mars 2007
- Nouvelle Loi cantonale sur l'approvisionnement en électricité du 23 novembre 2022
- Nouvelle Ordonnance cantonale sur l'approvisionnement en électricité du 23 janvier 2024

Monsieur le président demande si l'entrée en matière est combattue, ce qui n'est pas le cas et il redonne la parole à Monsieur Daniel Rohrbach.

Ce dernier indique encore une fois que la Commune a l'obligation de mettre en place ce nouveau règlement jusqu'au 31 décembre 2025. Celui-ci va inclure deux redevances, à savoir :

- Redevance pour l'utilisation du domaine public
- Redevance à vocation énergétique

Il s'agit uniquement de remplacer les trois actuelles taxes du Service électrique de Develier (SED) par deux nouvelles redevances communales, mais qui seront toujours encaissées par le SED pour le compte de la Commune. Ces redevances sont de la compétence du Conseil communal qui a décidé de les fixer à 0.56 ct/kWh pour la redevance pour l'utilisation du domaine public et 1 ct/kWh pour la redevance à vocation énergétique.

Les taxes actuellement encaissées par la Commune pour l'efficacité énergétique ont permis de verser des subventions liées à l'arrêté communal en vigueur dans le domaine des mesures permettant de réduire la consommation d'énergie. A l'avenir, ces subventions pourront toujours être versées tant que le Conseil communal le décide. Depuis 2017, le total des subventions versées se monte à Fr. 181'086.95. Monsieur Daniel Rohrbach indique que l'arrêté en vigueur actuellement sera revu par la commission des services industriels et le Conseil communal.

Monsieur Jean-Claude Berberat remercie Monsieur Noël Saucy pour ses explications et ouvre la discussion.

Monsieur JRC demande si ce règlement est une obligation communale. Oui dès 2026, toutes les communes devront encaisser avoir adopté ce règlement et encaisser les redevances. Monsieur Jean-Richard Chappuis

demande si les mesures subventionnées par la Commune ont fait l'objet de communication à la population ? Oui, c'est le cas. Monsieur Roger Fleury rappelle qu'une communication est transmise, une fois par année, avec les factures d'électricité et que ces mesures sont rappelées dans chaque bulletin d'information.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

L'Assemblée passe au vote à main levée et accepte, à l'unanimité, le règlement relatif aux redevances communales sur la consommation d'électricité.

5. Divers

Monsieur Jean-Claude Berberat ouvre la discussion pour les divers.

Monsieur MS demande si le gazon de la place de rencontre de la Route de Courtételle sera refait. Actuellement ce n'est que du plantain. Monsieur Frédéric Scheurer va se renseigner et va demander que la tonte soit réalisée plus régulièrement. Il signale également que le but n'était pas d'avoir un gazon mais plutôt une surface plus naturelle.

Monsieur WM signale que si la fauche est réalisée plus fréquemment, cette situation pourrait être améliorée.

Madame NO demande si le Conseil communal envisage d'organiser un cours de réanimation cardio-pulmonaire pour la population. Monsieur le maire indique que lors du premier cours organisé en 2017, une invitation avait été faite à la population pour participer à deux soirées de présentation du fonctionnement d'un défibrillateur. Monsieur le maire indique toutefois que l'organisation de ces cours est assez onéreuse.

Monsieur AT se permet d'intervenir au nom du FC Develier. Le club a acquis dernièrement un robot-tondeuse et une augmentation du cautionnement en vigueur avait été discuté avec le Conseil communal. Ce dernier devait présenter ce point à cette Assemblée communal. Qu'en est-il ? Le Conseil communal a omis de mettre ce point à l'ordre du jour et s'en excuse.

Monsieur AT demande si un courrier pourrait être transmis au fournisseur du robot-tondeuse afin de l'informer de la situation. Oui, cela est possible mais juste en précisant que ce sujet sera présenté à la prochaine assemblée.

La discussion n'est plus demandée, elle est close.

Monsieur le président remercie les personnes présentes ce soir et souhaite un bel été à tout le monde.

Il lève l'Assemblée à 20h30 en présence de vingt-deux personnes, membres de l'Autorité compris.

AU NOM DE L'ASSEMBLEE COMMUNALE
Le président : le secrétaire :

Jean-Claude Berberat

Vincent Chételat